

heureux, si vous prestez quelque chose à Dieu il vous le fera multiplier, il vous pardonnera vos pechez, il agrée la recognoissance de ses bien-faits, & est tres-misericordieux. Il sçait le present, le passé & le futur, il est tout-Puissant & Sage.

LE CHAPITRE DV DIVORCE,
contenant dix-huict versets, escrit
à la Meque.

AV nom de Dieu clement & misericordieux.
O Prophete, lors que vous repudierez vos femmes, repudiez-les suivant les Ordonnances & les Loix, & comptez le temps qu'elles doiuent attendre auant que de se remarier; Craignez Dieu vostre Seigneur, ne les faites pas sortir de leurs maisons, & ne les chassez pas auant le temps ordonné si elles ne sont surprises en adultere, telles sont les ordonnances de Dieu, celuy qui les outrepassera fera tort à soy-mesme, peut-estre que Dieu ordonnera quelque chose d'elles que vous ne sçavez pas; Lors que le temps qu'elles doiuent attendre sera finy, retenez-les, ou les quittez avec civilité, vous prendrez des personnes de vostre Religion, gens de bien, qui seront tesmoins de vos actions, deposez avec verité de ce que vous aurez veu, il est ainsi ordonné à ceux qui croient en Dieu & au iour du Iugement. Dieu de-

liurera d'affliction celuy qui aura sa crainte deuant les yeux, & l'enrichira quand il y pensera le moins; celuy qui se confiera en luy ne sera pas trompé, il fait ce qu'il veut, & a ordonné vn temps prefix a toute chose; si les femmes n'esperét plus d'auoir leurs mois & qu'elles doutent de s'estre mescontées, elles attendront trois mois auant que de se remarier si elles ne sont pas nourrices, si elles sont grosses vous attendrez leur accouchement, celuy qui craint Dieu se reioiit en l'obseruance de ses commandemens; ce que dessus est ordonné de Dieu, il pardonnera les pechez à ceux qui auront sa crainte deuant les yeux, & leur donnera vne tres-grande recompense; faites habiter celles que vous repudierez en vos maisons où proche de vous, ne les mal-traitez pas; si elles sont grosses, donnez leur ce qui leur sera necessaire iusques à ce qu'elles soient accouchées, si elles veulent nourrir leurs enfans vous leur donnerez vn honneste salaire, & les traiterez avec ciuilité & courtoisie, si cela ne vous agrée, vous les ferez nourrir a vne autre que vous recompenserez de sa peine; si vous n'estes pas riches vous ferez de la despence selon vostre pouuoir, Dieu n'ordonne a personne de faire plus de despence que son pouuoir ne permet, il vous donnera du bien apres le mal, combien y a t'il eu de villes qui ont cydeuant desobeyaux commandemens de Dieu & de ses Prophetes? Nous auons tenu compte exact de leurs pechez, leurs habitans ont esté chastiés, & à la fin ils seront au nombre des gens perdus, Dieu leur a pre-

paré de rigoureuses peines. O vous qui estes sages, craignez Dieu, il vous a enuoyé l'Alcoran, il vous a enuoyé vn Prophete pour vous enseigner les misteres de sa loy, pour vous sortir des tenebres, & pour conduire à la lumiere ceux qui croiront en luy & qui feront de bonnes œuures; il leur ouurira la porte du Paradis où coulent plusieurs fleuves, où ils demeureront eternellement avec toute sorte de contentement. Dieu! C'est luy qui a crée sept Cieux & autant de terre, & il ordōne entre eux ce que bon luy semble, afin que vous cognoissiez qu'il est tout puissant & qu'il sçait tout.

LE CHAPITRE DE LA DEF-
fence, contenant douze versets, escrit
à la Medine.

AV Nom de Dieu clement & misericordieux. O Prophete ne deffend pas pour le contentement de tes femmes, de faire ce que Dieu t'a permis, il est clement & misericordieux; il vous a ordonné de faire ce qui est permis par vostre loy, il est vostre Seigneur. Il sçait tout & est tres-sage. Lors que le Prophete est allé visiter vne de ses femmes, Dieu luy a reuelé ce qu'elle luy vouloit dire, il en a approuué vne partie & en a desapprouué l'autre, lors qu'il a dit à sa femme ce qu'elle auoit volonté de luy dire, elle luy a